Les droits de l'enfant en Suède

Dans toutes les publications ayant trait aux progrès sociaux ou au développement humain, la Suède figure habituellement aux premières positions, aux côtés de ses voisins nordiques, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Norvège. Ces cinq nations pointent en effet dans les 15 premiers rangs selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement en 2008 (basé sur des données de 2006), la Suède occupant la septième place. Le pays arrive en tête de l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit en 2008 et au troisième rang de l'indice de perception de la corruption de Transparency International pour la même année.

Le haut degré de développement social de la Suède est le reflet d'un système politique démocratique et stable et de niveaux de vie élevés. En 2006, le PIB par habitant, en termes de parité de pouvoir d'achat, s'établissait à 34 000 dollars des É.-U. Un système de santé efficace a permis de réduire les taux de mortalité à des niveaux très bas dans toutes les catégories. Les dernières estimations interinstitutions de l'ONU montrent que le taux de mortalité des moins de cinq ans s'élevait en 2007 à 3 décès pour 1 000 naissances vivantes et que le risque de mortalité maternelle à la naissance était de 1 sur 17 400. L'éducation est universelle dans le primaire comme dans le secondaire.

La Suède, qui a fermement soutenu la Convention pendant sa rédaction, a été l'un des premiers pays à ratifier le traité, le 29 juin 1990, et a également ratifié ses deux protocoles facultatifs. La volonté du pays de satisfaire les besoins des enfants et d'assurer le respect de leurs droits est cependant antérieure à la Convention. Depuis le début des années 1970, il s'est résolument engagé à fournir aux enfants l'attention et le soutien nécessaires, notamment en matière de santé et d'éducation, au moyen de politiques et de programmes gouvernementaux novateurs et disposant de ressources suffisantes. À l'étranger, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement possède un long historique d'engagement et d'investissement pour les droits des enfants dans l'ensemble du monde en développement.

Parmi les 30 États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Suède est celui qui consacre le plus gros budget aux enfants d'âge préscolaire. De plus, elle est le seul pays, sur les 25 nations disposant de données comparables, à avoir atteint les 10 points de référence en matière d'éducation et de soins en faveur de la petite enfance, selon une étude menée en 2008 par le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF.

L'un des exemples de l'attention consacrée aux droits des enfants par le Gouvernement suédois réside dans son programme d'éducation et de soins en faveur de la petite enfance, qui a été hautement prioritaire lors des dernières décennies et constitue une pierre angulaire de sa politique de la famille. Toutes les recherches s'accordent à montrer les avantages de la prise en charge des jeunes enfants, qui sont fortement recommandés dans l'Observation générale 7 pour la Convention. Les activités pédagogiques et la stimulation établissent des bases solides pour le développement et l'apprentissage, contribuant à améliorer les résultats éducatifs au niveau primaire, secondaire et supérieur – qui favoriseront par la suite des revenus plus élevés et de meilleurs niveaux de vie. Pour encourager ce développement de la petite enfance, les parents suédois ont le droit de prendre plus de deux ans de congé parental pour s'occuper de leurs bébés et de leurs enfants en bas âge. En outre, le programme d'éducation et de soins en faveur de la petite enfance aide les parents qui travaillent à concilier leur vie parentale, le travail et les études.

Ce programme, de même que d'autres initiatives en faveur des enfants, est placé sous la responsabilité du Ministère de la santé et des affaires sociales, dont l'une des fonctions est de garantir la prise en compte des droits des enfants dans tous les domaines de la politique gouvernementale et des affaires publiques ayant des répercussions sur les enfants et les jeunes. À cet effet, le parlement suédois a adopté en 1999 une stratégie nationale d'application de la Convention. L'objectif de cette approche est de promouvoir le respect des principes directeurs de la Convention, d'assurer les services de base, la protection et les occasions de développement, de protéger les enfants contre la violence et l'abandon, et d'encourager leur participation à la communauté et à l'ensemble de la société.

Pour mieux protéger les droits de l'enfant, le Gouvernement suédois a nommé un médiateur spécifiquement chargé de veiller aux intérêts des enfants et des jeunes et de contrôler le respect de la Convention à tous les échelons de la société. Chaque année, le médiateur remet un rapport au gouvernement sur la situation des enfants et des jeunes dans le pays, soulignant les occasions à saisir et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de leurs droits.

Ce cadre solide en faveur des droits des enfants est cependant confronté à certains défis. Comme d'autres pays industrialisés, la Suède connaît une augmentation du nombre d'enfants et de jeunes souffrant de troubles psychologiques et d'obésité. Dans ses observations finales sur le quatrième rapport périodique national présenté en 2007, le Comité des droits de l'enfant a exprimé ses préoccupations vis-à-vis des disparités notables entre les communes, les comtés et les régions concernant l'application de la Convention, et recommandé au gouvernement de renforcer les mesures visant à garantir l'égalité d'accès et la disponibilité des services pour tous les enfants, quel que soit leur lieu de résidence. Par ailleurs, la Suède a accueilli de nombreux immigrés depuis dix ans et doit affronter la tâche d'assurer l'application des droits des enfants immigrés. Le renforcement des mécanismes de soutien aux droits des enfants appartenant à des groupes sensibles, notamment les enfants non accompagnés, réfugiés et demandeurs d'asile, est un défi relativement récent, que la Suède est en mesure de relever compte tenu de son histoire en matière de respect et d'engagement en faveur des droits de l'enfant.

Voir Références pages 90–92.